

Travaux manuels

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **17 (1888)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'orner la mémoire des enfants; cependant un certain nombre de mots dont l'emploi ne trouve jamais sa place dans la conversation enfantine pourraient en être retranchés. Cet ouvrage ne peut être qu'un manuel supplémentaire pour la culture de la mémoire et l'enseignement de la langue; tous les exercices qu'il contient peuvent être faits, au grand bénéfice du développement intellectuel de l'enfant, au moyen d'un livre de lecture bien fait tel que celui du degré inférieur pour le canton de Fribourg.

X. institutrice.

Travaux manuels

Comme nous l'avons annoncé, il y a quelque temps, le IV^e cours normal suisse de travaux manuels s'ouvrira à Fribourg le dimanche 15 juillet à 3 heures $\frac{3}{4}$. Le rendez-vous est à la gare de Fribourg; mais la séance d'ouverture aura lieu sous la rotonde de Tivoli, où les participants fribourgeois sont priés de se rendre vers 2 heures déjà. Le nombre des participants inscrits jusqu'à ce jour est d'environ 70; chiffre qui n'a encore pas été atteint par les cours précédents. Aussi il y aura huit maîtres au lieu de quatre qu'on avait d'abord prévus. Ce sont: pour le cartonnage, MM. Hurni à Berne et Rytz à Fribourg; pour la menuiserie, MM. Scheurer à Hofwyl, Kaufmann à Bâle et Gilléron à Genève; pour le travail du fer, M. Gilléron; pour le modelage, M. Genoud; pour la sculpture sur bois, MM. Rudin et Mooser.

Les branches mentionnées au programme seront groupées comme suit: 1. Travaux de cartonnage; 2. Travail à l'établi et sur fer; 3. Modelage et sculpture simple.

Le travail à l'établi est considéré comme étant la meilleure manière d'occuper les garçons de 12 à 14 ans, et la plus importante du programme des travaux manuels. Le travail sur fer comprend des objets confectionnés en fil de fer ou le limage de surfaces planes.

Les travaux de cartonnage précéderont le travail à l'établi. Ils sont plus faciles à introduire, puisqu'ils s'organisent sans grands frais d'installation, mais la matière première en est plus chère que celle que l'on emploie pour le travail à l'établi. Ce dernier genre de travaux livre pourtant des produits plus solides et d'un usage plus fréquent que le cartonnage. Le pliage et le découpage du papier sont les préliminaires des travaux de cartonnage.

Les frais d'installation et d'exécution des travaux de modelage et de sculpture sont les moins considérables; mais ces travaux, le modelage surtout, demandent une grande habileté pour le dessin, et ne peuvent être exécutés que par les élèves d'un certain âge.

La sculpture sur bois de figures symétriques servant à l'ornementation d'ouvrages de menuiserie est une des occupations les plus attrayantes pour les garçons; aussi, les produits ont-ils une valeur durable; mais ils demandent de la patience et de la persévérance.

Il sera donné chaque jour de 11 heures à midi, une leçon de dessin. L'une des salles de la Grenette servira en même temps de cabinet de lecture et de local pour les cours.

Les participants au cours seront logés au Strambino. Une excellente pension au prix de 1 fr. 60 par jour sera donnée à l'Hôtel des Bouchers.

Afin de réserver une bonne réception à nos collègues de la Suisse, le Comité de l'Exposition scolaire a formé une commission de sept membres se répartissant en quatre sous-commissions dont chacune a sa tâche particulière : logements, locaux, réception, matériel, etc.

Souhaitons la bienvenue à nos hôtes d'un mois, et faisons des vœux non seulement pour qu'ils remportent de ces cours un excellent souvenir, mais pour que, rentrés dans leurs foyers, ils travaillent à la propagation des petits travaux manuels, c'est l'un des côtés de la question sociale. GENOUD.

P.-S. — Nous enverrons volontiers le programme et la circulaire détaillée à ceux de nos lecteurs qui nous en feront la demande. Nous avons le regret de constater que deux districts du canton de Fribourg n'ont présenté aucun ressortissant pour le cours des travaux manuels.

CORRESPONDANCE

Conférence pédagogique du printemps

PRÉSIDÉE PAR M. VILLARD, INSPECTEUR DU 7^me ARRONDISSEMENT

La conférence ordinaire du printemps pour Messieurs les Instituteurs et Institutrices de la Veveyse s'est tenue à Semsales, dans le local de l'école supérieure des filles, le 14 juin 1888.

La séance s'est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Villard, inspecteur.

Après la prière d'usage, M. l'Inspecteur a rappelé l'ordre du jour, qui comprenait :

- 1° La nomination d'un secrétaire des conférences.
 - 2° Une leçon de lecture avec compte-rendu oral et écrit, donnée aux élèves d'un cours inférieur. — Critique de cette leçon.
 - 3° Revue des principes exposés dans le *Guide du maître* du livre de lecture 1^{er} degré.
 - 4° Revue des examens du printemps et questions diverses.
- Le vote de MM. les Instituteurs a désigné le Frère Albert-Marie,